

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud

SÉANCE du 26 février 2016

Délibération n° 05-2016

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'affectation du résultat déficitaire de 8 047,64 euros proposé au compte 10682 réserves facultatives de la Fondation.

À l'issue des opérations d'affectation du résultat, le montant du compte 10682 « réserves facultatives » de la Fondation s'élèvera à 599,39 euros.

Le montant du compte 195-0, fonds dédiés à la Chaire Act Ter, s'élève à 2 333,78 euros, et le montant du compte 195-1, fonds dédiés à la Chaire décisionnelle, s'établit à un montant de 50 676,95 euros à la clôture de l'exercice 2015.

Membres en exercice : 25 membres

<u>Votes</u> : 16	Pour :	16
	Contre :	0
	Abstention(s) :	0

Délibération adoptée.

Visa du Président

Jean PEETERS



Document(s) en annexe au présent extrait : Proposition d'affectation du résultat déficitaire de l'exercice 2015 - Fondation

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 02 mars 2016

Document mis en ligne le : 02 mars 2016